



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit CLIMENT T P – 32 Rue d'Audincourt -  
ARR 2026-04-02-69-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par monsieur PICARD Alan, entreprise CLIMENT Travaux publics implantée  
à -69134- DARDILLY TSA 70011Cedex  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux rue d'Audincourt RD 34 à SELONCOURT -25230-

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de réfection, de fouille et enrobé, vont avoir lieu 32 rue d'audincourt, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 08 avril 2026 pour une durée d'une journée.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation et le stationnement sera restreinte sur une voie de circulation régulée par feux tricolores dans les deux sens de circulation. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 avril 2026

Mr Patrick LIEGEART

Adjoint aux travaux

